

**ROLE DU PERMANENT RESPONSABLE DE TIR
AU STAND 25 – 50 mètres**

Le permanent a pour mission de veiller au respect des règles de sécurité et à la bonne application du règlement intérieur.

Pour ce faire, il a toute autorité dans l'enceinte du stand.

Les tireurs doivent se soumettre à ses ordres, notamment pour commencer le tir et pour se rendre aux cibles.

Le permanent assure :

- L'ouverture et la fermeture du stand,
- Le renseignement du cahier de présence,
- La mise en route et l'extinction du chauffage,

Dans l'enceinte du stand, il a toute autorité pour procéder au contrôle des cartes de membre et des licences de tous les tireurs.

Il fait un rapport au Comité Directeur sur tout agissement allant à l'encontre des règles en vigueur.